

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 1^{er} JUILLET 2021**

MISE EN PLACE DE LA SEANCE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
1	Désignation du secrétaire de séance - Vote Monsieur Didier LAUBERAT est désigné secrétaire de séance. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Désignation à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-1	Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 20 mai 2021 Le conseil décide : - D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 20 mai 2021. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-2	Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales	David MARTI

1308 2021 58	Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--------------	---	--

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-3	Temps de travail des agents communautaires - Respect des 1607h Le conseil décide : - De valider la nouvelle organisation du temps de travail telle que proposée ci-avant et conformément à l'annexe jointe, pour une effectivité au 1 ^{er} janvier 2022. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-4	Mise en place du télétravail Le conseil décide : - D'instaurer le télétravail comme organisation à part entière du travail pour les postes qui le permettraient et selon les modalités définies dans le règlement annexé à compter du 1 ^{er} janvier 2022. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-5	Participation employeur à la protection sociale complémentaire Le conseil décide : - De renforcer la protection du risque santé en conservant le principe de la participation de l'employeur à 50% de la cotisation	David MARTI

	mensuelle de l'agent dans la limite de 50 €, mais en étendant cette participation à l'ensemble des mutuelles et assurances labellisées, qu'elles acceptent ou non le prélèvement sur salaire. Cette participation de l'employeur est effective à condition que l'agent communautaire soit « titulaire » du contrat ; - D'instaurer le financement du risque prévoyance, avec une participation employeur de 20 € mensuel pour l'ensemble des contrats de prévoyance maintien de salaire labellisés ; - De préciser que ces mesures seront effectives à compter du 1^{er} janvier 2022 ; - De prévoir les crédits nécessaires au budget 012. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-6	Expérimentation de la rupture conventionnelle Le conseil décide : - D'expérimenter la rupture conventionnelle au sein de la CUCM jusqu'au 31 décembre 2025 selon les modalités évoquées ci-dessus, - D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de rupture conventionnelle, - De prévoir budgétairement les effets financiers de cette rupture conventionnelle sur le budget 012 à compter de 2022. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-1	Décision modificative - Budget principal Le conseil décide : - D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																								
II-2	AP/CP Fonds de concours chemins ruraux - Création Le conseil décide : - De voter une Autorisation de Programme / Crédits Paiement pour le nouveau programme de fonds de concours pour l'entretien des chemins ruraux, établie comme suit : <table><tr><th rowspan="2">Libellé Autorisation Programme</th><th rowspan="2">N° Programme - Opération</th><th rowspan="2">Montant de L'AP (€)</th><th colspan="6">Montant des Crédits de Paiement (€)</th></tr><tr><th>2021</th><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th></tr><tr><td>Fonds de concours chemins ruraux</td><td>PECAV406</td><td>895 000</td><td>70 000</td><td>165 000</td><td>165 000</td><td>165 000</td><td>165 000</td><td>165 000</td></tr></table> Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)						2021	2022	2023	2024	2025	2026	Fonds de concours chemins ruraux	PECAV406	895 000	70 000	165 000	165 000	165 000	165 000	165 000	Daniel MEUNIER
Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération				Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)																				
		2021	2022	2023		2024	2025	2026																		
Fonds de concours chemins ruraux	PECAV406	895 000	70 000	165 000	165 000	165 000	165 000	165 000																		

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																							
II-3	AP/CP Eurovélo - Création Le conseil décide : - De voter une Autorisation de Programme / Crédits Paiement pour le projet Eurovélo, établie comme suit :	Daniel MEUNIER																							
	<table><tr><th rowspan="2">Libellé Autorisation Programme</th><th rowspan="2">N° Programme - Opération</th><th rowspan="2">Montant de L'AP (€)</th><th colspan="6">Montant des Crédits de Paiement (€)</th></tr><tr><th>2021</th><th>2022</th><th>2023</th><th>2024</th><th>2025</th><th>2026</th></tr><tr><td>Euro vélo</td><td>UTPVC132</td><td>2 688 667</td><td>353 000</td><td>1 150 000</td><td>475 000</td><td>137 000</td><td>287 000</td><td>286 667</td></tr></table>		Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)						2021	2022	2023	2024	2025	2026	Euro vélo	UTPVC132	2 688 667	353 000	1 150 000	475 000	137 000	287 000
Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (€)				Montant des Crédits de Paiement (€)																			
			2021	2022	2023	2024	2025	2026																	
Euro vélo	UTPVC132	2 688 667	353 000	1 150 000	475 000	137 000	287 000	286 667																	

	Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																		
II-4	AP/CP Aides à la pierre logement social - Actualisation de l'échéancier Le conseil décide : - D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement du projet d'aide à la pierre logement social comme suit : <table><tr><th rowspan="2">Libellé Autorisation Programme</th><th rowspan="2">Montant L'AP (€)</th><th rowspan="2">N° Program me - Opération</th><th colspan="4">Montant des Crédits de Paiement (€)</th></tr><tr><th>2020</th><th>2021</th><th>2022</th><th>2023</th></tr><tr><td>Aide à la pierre logement social</td><td>4 023 164</td><td>SPVPS112</td><td>802 815</td><td>859 516</td><td>1 185 016</td><td>1 175 817</td></tr></table> Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Libellé Autorisation Programme	Montant L'AP (€)	N° Program me - Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)				2020	2021	2022	2023	Aide à la pierre logement social	4 023 164	SPVPS112	802 815	859 516	1 185 016	1 175 817	Daniel MEUNIER
Libellé Autorisation Programme	Montant L'AP (€)				N° Program me - Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)														
		2020	2021	2022		2023														
Aide à la pierre logement social	4 023 164	SPVPS112	802 815	859 516	1 185 016	1 175 817														

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS															
II-5	AP/CP Recyclerie - Ajustement de l'échéancier	Daniel MEUNIER															
	Le conseil décide :																
	- D'ajuster l'échéancier de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le programme de Recyclerie comme suit :																
	<table><tr><th rowspan="2">Libellé Autorisation Programme</th><th rowspan="2">N° Program me - Opération</th><th rowspan="2">Montant de L'AP (€)</th><th colspan="3">Montant des Crédits de Paiement (€)</th></tr><tr><th>2021</th><th>2022</th><th>2023</th></tr><tr><td>Recyclerie</td><td>PDTEP233</td><td>2 850 000 €</td><td>760 000 €</td><td>1 590 000 €</td><td>500 000 €</td></tr></table>		Libellé Autorisation Programme	N° Program me - Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)			2021	2022	2023	Recyclerie	PDTEP233	2 850 000 €	760 000 €	1 590 000 €	500 000 €
	Libellé Autorisation Programme					N° Program me - Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)									
2021		2022	2023														
Recyclerie	PDTEP233	2 850 000 €	760 000 €	1 590 000 €	500 000 €												
Adopté : OUI																	
Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs)																	
Observations : Adoption à l'unanimité.																	

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-6	Suppression de l'exonération des locaux non desservis par le service d'enlèvement des ordures ménagères Le conseil décide : - De supprimer, à compter du 1^{er} janvier 2022, en application des dispositions prévues à l'article 1521-III-4 du Code Général des Impôts, sur l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau, l'exonération de la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les locaux situés dans les parties du territoire où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-1	Prescription de la procédure de modification de droit commun du PLUi et fixation des modalités de concertation Le conseil décide : - D'autoriser Monsieur le président ou l' élu en charge de l'urbanisme prévisionnel à prescrire, par le biais d'un arrêté, la modification de droit commun du PLUi de la CUCM pour permettre de corriger les erreurs matérielles et les imprécisions du document, d'ajuster le règlement écrit pour faciliter son application ainsi que pour mettre le plan local d'urbanisme intercommunal en adéquation avec les projets en cours de développement. - De définir les modalités de concertation de cette modification selon les modalités suivantes : un groupe de travail sera chargé d'instruire les demandes de modification, de juger de leur opportunité et de prendre en compte les remarques qui résulteront de la consultation des personnes publiques associées et de l'enquête publique. Il est composé des personnes listées en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs)	Frédérique LEMOINE

	Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-2	TORCY - ZI - Cession complémentaire et régularisation foncière en vue du projet de la SAS AVELIS LOGISTIC Le conseil décide : - De vendre à la SAS AVELIS LOGISTIC, dont le siège social est situé avenue des Ferrancins, 71210 TORCY, représentée par la société AVELIS GROUP, elle-même représentée par Monsieur Philippe MARRAS, les parcelles cadastrées à TORCY, section C n°1320, n°1322, n°910 et n°1365 pour parties, pour une superficie globale de 18 288 m² environ ; - De fixer le prix de cette cession à la somme de 16,50 € le mètre carré, soit la somme totale approximative de 301 752 € H.T. ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au compromis de vente formalisant l'accord des parties ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître ANDRIEU, notaire à LE CREUSOT, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ; - D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2021 sur la ligne correspondante. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Frédérique LEMOINE

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-3	ANTULLY - ONF - Mise à l'état d'assiette de la parcelle forestière n°1 de la CUCM en vue de son exploitation Le conseil décide : - De solliciter l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2021 (coupes non réglées) de la parcelle n°1 de la Communauté Urbaine Creusot Montceau sur la commune d'ANTULLY, pour une superficie de 0,86 ha ;	Frédérique LEMOINE

	- De valider le choix proposé par l'O.N.F. de vendre en fonction des différents contrats O.N.F. négociés de gré à gré ; - De mandater l'O.N.F. pour les ventes de gré à gré, afin de mener les négociations ; - D'accepter la formule de la vente groupée, conclue en application de l'article L.214-6 du code forestier ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention nécessaire à la mise en œuvre de cette vente ; - D'accepter sur le territoire communautaire relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus du domaine forestier de la CUCM, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent ; - D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2021 sur la ligne correspondante. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-1	Service public haut débit - Avenant n°14 au contrat de délégation - Prolongation du contrat jusqu'au 31 août 2022 et approbation du changement d'actionnariat de Creusot Montceau Networks Le conseil décide : - De donner son agrément pour la substitution de la société Tutor SAS à la société Covage SAS au capital de la société Creusot Montceau Networks, - D'approuver la prolongation du contrat de délégation de service public avec Creusot Montceau Networks pour une nouvelle période de 9 mois et 22 jours soit jusqu'au 31/08/2022 ; - D'approuver les termes de l'avenant n° 14 au contrat de délégation de service public avec Creusot Montceau Networks, joint à la présente, - D'autoriser Monsieur le Président, ou tout représentant ayant reçu délégation, à engager	Philippe PIGEAU

	toute procédure et à prendre toute mesure, acte ou décision pour l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes et documents relatifs à cette opération. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-2	Service public Très Haut débit - Creusot Montceau Network - Rapport annuel 2020 Le conseil décide : - De prendre acte du rapport annuel du délégataire Creusot Montceau Networks relatif à la construction, la mise en œuvre, la maintenance et la commercialisation du réseau très haut débit de la communauté urbaine pour l'année 2020. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Philippe PIGEAU

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-3	SEM Patrimoniale Sud Bourgogne - Présentation du rapport 2020 Le conseil décide : - De prendre acte du rapport de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne portant sur l'année 2020. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-4	SEMCIB - Présentation du rapport annuel 2020 Le conseil décide : - De prendre acte du rapport annuel de la SEMCIB portant sur la période de Janvier à Décembre 2020. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-5	SEM Val de Bourgogne - Présentation du rapport 2020 Le conseil décide : - De prendre acte du rapport de la SEM Val de Bourgogne portant sur l'année 2020. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-1	Montchanin - Convention d'adhésion Petites villes de demain - Autorisation de signature Le conseil décide : - D'approuver les termes de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de demain à intervenir entre la commune de Montchanin, la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'Etat, - D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Evelyne COUILLEROT

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																																	
V-2	Contrat de ville - Attribution du fonds communautaire politique de la ville 2021 Le conseil décide : - De valider la répartition du fonds communautaire politique de la ville comme suit : <u>Accompagnement global des demandeurs d'emplois vers la formation et l'emploi / Intégration des jeunes et des femmes dans la vie sociale et professionnelle par la levée des obstacles à l'emploi</u> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Actions</th><th>Porteurs</th><th>CUCM</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Coordination de la clause sociale dans les marchés publics</td><td>AgIRE</td><td>11 000 €</td></tr> <tr> <td>Le numérique apprivoisé</td><td>APOR</td><td>8 500 €</td></tr> <tr> <td>Maison du vélo itinérante</td><td>Mines de rayon</td><td>1 200 €</td></tr> </tbody> </table> <u>Actions d'éducation et de prévention santé</u> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Actions</th><th>Porteurs</th><th>CUCM</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Un bar associatif sans alcool au service de la cohésion sociale</td><td>Pause-Café</td><td>2 000 €</td></tr> </tbody> </table> <u>Actions de sensibilisation et de promotion de la citoyenneté, du vivre ensemble et de la mixité sociale, de lutte contre les discriminations :</u> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Actions</th><th>Porteurs</th><th>CUCM</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Soutenir les actions sport dans les quartiers, pendant et hors temps scolaire</td><td>Lutte et forme Montceau</td><td>3 000 €</td></tr> <tr> <td>Vivre l'ouverture, la découverte, dans la tolérance</td><td>Centre de Francophonie de Bourgogne</td><td>3 000 €</td></tr> <tr> <td>UniverCités</td><td>Association les petits débrouillards grand est</td><td>1 300 €</td></tr> <tr> <td>La beauté du geste Olympiade culturelle</td><td>Compagnie El Ajouad</td><td>5 000 €</td></tr> </tbody> </table> - D'approuver les termes des conventions à intervenir avec les porteurs de projets, précisant les modalités de participation de la communauté urbaine, - D'autoriser Monsieur le conseiller délégué en charge de la politique de la ville à signer les conventions à intervenir avec les porteurs de	Actions	Porteurs	CUCM	Coordination de la clause sociale dans les marchés publics	AgIRE	11 000 €	Le numérique apprivoisé	APOR	8 500 €	Maison du vélo itinérante	Mines de rayon	1 200 €	Actions	Porteurs	CUCM	Un bar associatif sans alcool au service de la cohésion sociale	Pause-Café	2 000 €	Actions	Porteurs	CUCM	Soutenir les actions sport dans les quartiers, pendant et hors temps scolaire	Lutte et forme Montceau	3 000 €	Vivre l'ouverture, la découverte, dans la tolérance	Centre de Francophonie de Bourgogne	3 000 €	UniverCités	Association les petits débrouillards grand est	1 300 €	La beauté du geste Olympiade culturelle	Compagnie El Ajouad	5 000 €	Bernard DURAND
Actions	Porteurs	CUCM																																	
Coordination de la clause sociale dans les marchés publics	AgIRE	11 000 €																																	
Le numérique apprivoisé	APOR	8 500 €																																	
Maison du vélo itinérante	Mines de rayon	1 200 €																																	
Actions	Porteurs	CUCM																																	
Un bar associatif sans alcool au service de la cohésion sociale	Pause-Café	2 000 €																																	
Actions	Porteurs	CUCM																																	
Soutenir les actions sport dans les quartiers, pendant et hors temps scolaire	Lutte et forme Montceau	3 000 €																																	
Vivre l'ouverture, la découverte, dans la tolérance	Centre de Francophonie de Bourgogne	3 000 €																																	
UniverCités	Association les petits débrouillards grand est	1 300 €																																	
La beauté du geste Olympiade culturelle	Compagnie El Ajouad	5 000 €																																	

	projet, - D'autoriser le versement aux associations et porteurs de projet pour les actions précisées, les sommes suivantes au titre du fonds communautaire politique de la ville, - D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant. Adopté : OUI Nombre de votants : 58 (dont 10 pouvoirs) Observations : Etant précisé que Mme Monique LODDO, M. Sébastien GANE, M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, M. Didier LAUBERAT, M. Eric COMMEAU, Mme Jeanne-Danièle PICARD, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. David MARTI, Pascale FALLOURD et Mme Marie-Claude JARROT intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-3	SPL Sud Bourgogne Aménagement - Présentation du rapport 2019-2020 Le conseil décide : - De prendre acte du rapport de la SPL Sud Bourgogne Aménagement portant sur les exercices 2019 et 2020. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-1	Déchets - Rapport annuel du délégataire pour l'année 2020 Le conseil décide : - De prendre acte du rapport annuel du délégataire relatif au traitement des déchets pour l'année 2020. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs)	Jean-François JAUNET

	Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-2	SAEM Creusot Montceau Recyclage - Présentation du rapport 2020 Le conseil décide : - De prendre acte du rapport annuel 2020 de la SAEM Creusot Montceau Recyclage. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-François JAUNET

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-3	Déchets - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets 2020 Le conseil décide : - De prendre acte du rapport annuel relatif au prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2020. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-François JAUNET

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-4	Communes Eco-engagées - Approbation de la charte et autorisation de signature de la convention type d'accompagnement individualisé des communes. Le conseil décide : - D'approuver les termes de la charte des « communes éco-engagées » ; - D'approuver les termes de la convention type d'accompagnement individualisé entre la	Jean-François JAUNET

	communauté et les « communes éco-engagées » ; - D'autoriser Monsieur le Président ou le vice-président en charge des déchets et du développement durable à signer ladite convention avec les communes signataires. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-5	Lac de la Sorme - Travaux de mise aux normes d'ouvrages dans le périmètre de protection rapprochée du captage - Autorisation de signature d'une convention de mandat avec l'Agence de l'eau pour le versement de subventions aux propriétaires Le conseil décide : - D'approuver les termes de la convention de mandat à intervenir entre la CUCM et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour l'attribution et le versement des aides destinées aux travaux prescrits par déclaration d'utilité publique dans le périmètre de protection rapprochée du captage du lac de la Sorme, destiné à l'eau potable, - D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu délégué au cycle de l'eau à signer cette convention et tout document afférent au versement desdites aides. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-Marc FRIZOT

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-6	Service public eau - Contrat de régie intéressée - Autorisation de signer l'avenant n°2 Le conseil décide : - D'approuver les termes du projet d'avenant 2 précité au contrat de délégation de service public eau potable sous forme de régie intéressée,	Jean-Marc FRIZOT

	- D'autoriser M. le Président ou l' élu en charge du cycle de l'eau à signer ledit avenant. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-7	Service public assainissement collectif - Contrat de régie intéressée - Autorisation de signer l'avenant n°2 Le conseil décide : - D'approuver les termes du projet d'avenant 2 précité au contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif sous forme de régie intéressée, - D'autoriser M. le Président ou l' élu en charge du cycle de l'eau à signer ledit avenant. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-Marc FRIZOT

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-8	Syndicat du bassin versant de la Dheune - Extension de périmètre Le conseil décide : - D'approuver le projet des nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune tels qu'annexés qui prévoient : • <u>L'extension du périmètre d'intervention du SMABVD aux EPCI suivants :</u> - La communauté de communes Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche pour le périmètre de leurs communes inclus dans le bassin versant de la Dheune : Antheuil, Aubaine, Bessey-en-Chaume et Cussy-la-Collone ; - La communauté de communes Rives de Saône pour le périmètre de leurs communes	Jean-Marc FRIZOT

	inclus dans le bassin versant de la Dheune : Auvillar-sur-Saône, Bagnot, Broin, Labergement-lès-Seurre et Montmain ; - La communauté de communes Sud Côte Chalonnaise pour le périmètre de leurs communes inclus dans le bassin versant de la Dheune : Châtel-Moron, Marcilly-lès-Buxy, Saint-Martin d'Auxy et Villeneuve-en-Montagne. • <u>Pour les EPCI déjà adhérents, l'extension du périmètre d'intervention du SMABVD aux communes du bassin versant non encore incluses :</u> - Pour la communauté d'agglomération de Beaune Côte et Sud, s'ajoute aux quarante-huit communes déjà incluses dans le périmètre d'intervention du syndicat, le territoire des communes de Santosse et Val-Mont, qui fait partie intégrante du bassin versant de la Dheune ; - Pour la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, s'ajoute aux vingt-trois communes déjà incluses dans le périmètre d'intervention du syndicat, le territoire des communes de Fussey, Magny-lès-Villers, Marey-lès-Fussey et Villers-la-Faye, qui fait partie intégrante du bassin versant de la Dheune ; - Pour la communauté d'agglomération du Grand Chalon s'ajoute aux onze communes déjà incluses dans le périmètre du syndicat, le territoire des communes d'Aluze, Bouzeron, Chamilly, Charrency, Jambles, Rully, Saint-Mard-de-Vaux et Saint-Sernin-du-Plain, qui fait partie intégrante du bassin versant de la Dheune ; - Pour la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines s'ajoute aux trois communes déjà incluses dans le périmètre d'intervention du syndicat, le territoire des communes d'Ecuisses, Le Breuil, Montchanin, Saint-Firmin, Saint-Julien-sur-Dheune, Saint-Laurent d'Andenay, Saint-Pierre-de-Varennnes et Torcy, qui fait partie intégrante du bassin versant de la Dheune ; - Pour la communauté de communes du Grand Autunois Morvan s'ajoute à la commune déjà incluse dans le périmètre d'intervention du syndicat, le territoire des communes de Couches, Créot, Dracy-lès-Couches, Epertully, Saint-Gervais-sur-Couches, Saint-Martin-de-Commune et Saisy, qui fait partie intégrante du bassin versant de la Dheune ; - Pour la communauté de communes Saône	
--	--	--

	Doubs Bresse s'ajoute aux quatre communes déjà incluses dans le périmètre d'intervention du syndicat, le territoire de la commune d'Ecuelles, qui fait partie intégrante du bassin versant de la Dheune. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-9	Travaux sur réseaux d'assainissement et d'eau potable sur l'ensemble des communes du territoire communautaire - Lot 1 - Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande passé en procédure adaptée Le conseil décide : - D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer l'accord-cadre à bons de commande à conclure avec le groupement solidaire DBTP / Pascal GUINOT TP / SNT-PAM / STTP chargé de réaliser les travaux d'assainissement ci-avant explicités (lot 1), pour une durée de 12 mois, reconductible une fois, pour un montant minimum annuel de 900 000,00 € HT (1 080 000,00 € TTC) et maximum de 1 900 000,00 € HT (2 280 000,00 € TTC) ; - D'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne des budgets principaux (eaux pluviales ou assainissement collectif concernés). Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-Marc FRIZOT

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VII-1	GRDF - Concession de distribution publique de gaz - Présentation du rapport annuel 2020 Le conseil décide : - De prendre acte du compte-rendu d'activité de GRDF, concessionnaire de distribution de gaz, pour l'année 2020. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VII-2	Infrastructure de radiocommunication privée de la Communauté Urbaine Creusot Montceau - Convention d'utilisation avec la Mairie de Torcy Le conseil décide : - D'approuver les termes de la convention relative à l'utilisation de l'infrastructure de radiocommunication à intervenir avec la ville de Torcy, - D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de transports à signer ladite convention. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VII-3	Convention avec la commune de Montceau pour le raccordement de matériels de vidéo protection au réseau d'alimentation électrique des Feux de signalisation de la Communauté Urbaine Creusot Montceau Le conseil décide : - D'approuver les termes de la convention entre la ville de Montceau-les-Mines et la Communauté Urbaine Creusot Montceau pour le raccordement	Jean-Yves VERNOCHET

	de matériel de vidéo protection au réseau d'alimentation électrique des feux de signalisation de la CUCM. - D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de voirie à signer ladite convention. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VII-4	Travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments de la Communauté Urbaine Le Creusot - Montceau-les-Mines - Lots 1 à 15 - Autorisation préalable de signature d'accords-cadres à bons de commande sur appel d'offres ouvert Le conseil décide : - D'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation, à signer les accords-cadres multi-attributaires à bons de commande sans minimum, ni maximum à conclure avec les prestataires qui seront retenus par la Commission d'Appel d'Offres pour les travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments de la communauté urbaine ; - D'imputer les dépenses afférentes sur les crédits inscrits au budget. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Monique LODDO

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VII-5	Fourniture de matériels et de matériaux pour les travaux de bâtiments de la CUCM - Autorisation préalable de signature d'accords-cadres à bons de commande sur appel d'offres ouvert Le conseil décide : - D'autoriser, à titre préalable, Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation, à signer	Monique LODDO

	les accords-cadres à bons de commande précités à conclure avec les prestataires qui seront retenus par la Commission d'Appel d'Offres ; - D'imputer les dépenses afférentes sur les crédits correspondants. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 13 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

La séance est levée à 20h37

Le président,
David MARTI

